



RELAIS ENFANTS-PARENTS

asbl

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Ce 21 juin 2018 nous avons eu l'honneur d'être invité par madame Julie Degroote, présidente du Parlement Francophone Bruxellois, aux "Jeudi de l'hémicycle". Cette matinée a eu pour objectif de présenter le travail du Relais Enfants-Parents et de sensibiliser les députés aux difficultés auxquelles font face les familles avec enfants dont le parent est incarcéré. Cela a également été l'occasion d'exprimer les préoccupations quotidiennes qui sont au cœur de nos missions.

Selon le Conseil de l'Europe, la Belgique compte entre 15 et 20.000 enfants concernés par l'incarcération d'un de leurs parents : le Relais Enfants-Parents s'efforce de maintenir le lien entre les enfants et leur papa ou leur maman détenus. L'ASBL est active dans 11 prisons dont certaines avec des sections femmes, ce qui représente par an en moyenne pas moins de 1400 enfants et 800 parents incarcérés, dont nous tentons de renforcer, ou simplement maintenir le lien de filiation. Le Relais Enfants-Parents existe depuis plus de 20 ans et agit au sein des prisons bruxelloises et wallonnes. L'association intervient, principalement, à la demande du parent incarcéré et se fonde sur la libre adhésion de toutes les parties. Nous sommes indépendants de l'administration pénitentiaire et travaillons sous couvert du secret professionnel. En définitive, nous militons pour une prise en charge qui soit systématique et spécialisée tenant compte des spécificités parentale, familiale et de leur histoire personnelle.

L'enfant qui a un parent en prison ne comprend pas toujours le pourquoi de cette incarcération. Notre but est de soutenir et d'accompagner le parent détenu, l'enfant et son entourage, qu'il soit familial ou institutionnel pour limiter les nuisances liées à la détention. Cette intervention permet un meilleur développement psychoaffectif de l'enfant et favorise une meilleure socialisation du détenu lors de sa libération, ce qui participe à la diminution du risque de récidive.



Dès l'arrestation, la séparation a des conséquences importantes sur la vulnérabilité de familles qui sont d'avantage fragilisées. L'action de l'association vise les parents parce qu'on sait aujourd'hui combien, quelle que soit leur situation, ils sont avant tout un père ou une mère et jouent à ce titre un rôle primordial pour l'avenir de leurs enfants. Du côté de l'enfant, la disparition brutale de l'un de ses parents se vit comme un deuil s'il ne le voit plus et risque de perturber durablement son développement et sa sérénité, entraînant un sentiment de culpabilité ou un manque affectif. Au-delà de la séparation en tant que telle, un enfant dont le parent est incarcéré peut connaître des troubles internalisés avec des symptômes tels que la honte, dépression, anxiété, phobie, manque de confiance en soi... et/ou externalisés (colère, agressivité, hyperactivité, troubles scolaires, etc). De manière indirecte, l'enfant peut également être stigmatisé, parentalisé et ne pas oser demander de l'aide.

C'est pourquoi, afin de limiter les impacts que l'incarcération peut avoir sur un enfant, nous nous efforçons de maintenir une vraie relation entre l'enfant et son parent. Des espaces de réflexion et de rencontre sont alors aménagés afin qu'enfants et parents puissent vivre des moments relationnels et émotionnels, similaires à ceux qu'ils pourraient avoir en dehors des murs de la prison. Cette interaction empêche la séparation de se transformer en rupture et permet à l'enfant de conserver ses capacités à évoluer et à se séparer. Elle permet également à l'enfant de s'exprimer sur le sens de l'incarcération et de ne pas se rendre responsable de l'incarcération de son parent.

Pour le parent incarcéré, le maintien du lien avec son enfant lui permet de devenir (ou redevenir) acteur de sa parentalité et de recréer son identité. De plus, exercer sa parentalité, même au sein de la prison, peut être source de soutien, de motivation et d'aide à la réinsertion.

Notre intervention au Relais Enfants-Parents, s'effectue dans la durée car elle seule permet d'inscrire une relation qui fait sens. Pour ce faire, nous avons recours à différents moyens pour maintenir le lien entre un enfant et son parent, et ce, tout au long de la prise en charge.

Le plus souvent, c'est à la demande du parent que démarre notre action et ce par des entretiens individuels. Ceux-ci permettent de soutenir le parent, tout au long de son incarcération, dans ses difficultés ou ses craintes liées à son contexte familial. Ces moments sont primordiaux pour établir une relation de confiance et permettre au parent de déposer sa souffrance dans un environnement bienveillant. Nous pouvons de cette manière analyser la situation et, toujours dans l'intérêt de l'enfant, proposer la modalité de visite qui convient le mieux, c'est-à-dire individuelle ou collective. Ces entretiens sont également l'occasion de préparer les entrevues ou revenir sur des moments plus difficiles vécus durant les rencontres parents- enfants.

Les visites individuelles sont organisées lorsque la rupture de lien avec l'enfant a été longue et/ou compliquée. Ces visites offrent des moments privilégiés entre l'enfant et son parent, durant lesquelles un psychologue peut, en cas de besoin, apporter son soutien à l'enfant ou à son parent en vue d'améliorer la relation.

Les visites collectives rassemblent quant à elle les parents et leurs enfants dans un même espace appelé "tri-lieux" (espace moteur, espace détente et espace créatif) qui favorise la rencontre et le jeu entre l'enfant et son parent.

Le Relais Enfants-Parents accorde une importance particulière à conserver les repères temporels de la vie de l'enfant. C'est pourquoi nous organisons les fêtes d'anniversaire, la Saint-Nicolas, la fête de Pâques, la fête des Pères/ Mères, etc.



Au-delà des visites organisées au sein de la prison, des rencontres à domicile avec l'enfant et son entourage peuvent être mises en place. Les psychologues de l'ASBL peuvent offrir la possibilité à l'enfant d'exprimer son vécu face à l'incarcération de son parent. Ces rencontres nous permettent aussi d'accueillir ses difficultés, craintes et envies. Dans certaines situations, un travail autour de l'annonce de l'enfermement peut également s'avérer nécessaire. Un temps d'échange est proposé afin de libérer la parole et d'ouvrir le questionnement avec l'enfant sur l'incarcération de son parent.

Sur le plan pratique, des obstacles qui peuvent sembler de prime abord négligeables posent parfois des problèmes. Par exemple, il arrive régulièrement que l'entourage de l'enfant ne puisse pas assurer le transport entre le domicile et la prison. Dans ces situations, le Relais Enfants-Parents peut faire appel au service itinérance de la Croix-Rouge qui permet d'assurer ces trajets.

Il est aussi important de garder à l'esprit que l'incarcération touche tout l'entourage de la personne détenue et particulièrement l'autre parent, qu'il soit le père ou la mère. Il se retrouve soudainement seul à s'occuper seul de la famille et doit alors faire face à un quotidien qui peut devenir particulièrement difficile à gérer (monoparentalité de fait, réduction du budget familial, stigmatisation du monde extérieur...). Chacun d'entre nous, au Relais Enfants-Parents, est en lien direct avec ces parents. Quand l'enfant n'est pas placé en famille d'accueil ou en institution, c'est avec eux qu'on interagit pour évaluer la possibilité qu'un enfant vienne voir son parent. Parfois, ils n'ont pas pu ou voulu dire à leurs enfants que papa ou maman est en prison. Parfois, ils souffrent tellement qu'ils ne veulent plus entendre parler de prison, de visite ou de parloir. C'est souvent là que nous intervenons pour les soutenir, les rassurer et les encourager, au nom du bien-être de l'enfant, à libérer la parole et encourager les rencontres avec le parent incarcéré.

Notre ASBL permet donc d'assurer le relais entre l'intérieur et l'extérieur des murs de la prison. Des murs parfois si hauts qu'ils rendent le contact entre un parent et son enfant plus compliqué, voire impossible. Or, un parent, même incarcéré, reste et restera toujours un parent. Et cela est aussi vrai pour l'enfant. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de la société tout entière d'investir ses familles en souffrance afin de favoriser tant la réinsertion du détenu que l'atténuation, tant que faire se peut, de la douleur des enfants. Demain, ils deviendront des adultes pour lesquels le re-père, s'il n'est pas brisé, leur permettra de s'épanouir et devenir des citoyens à part entière, acteurs dans la société.

Ce que cette journée nous a apporté ? Avant tout ce fût un grand honneur et une formidable expérience pour l'équipe qui s'est unie pour parler d'une seule voix et pour défendre cette cause trop souvent méconnue. Nous avons pu faire de belles rencontres et avons été entendu par nos députés. Cela représente pour nous, petite équipe, une formidable reconnaissance de la part de nos représentants. Preuve en est, une résolution visant à soutenir et garantir le droit des enfants dont le parent est incarcéré a été signée et soutenue par tous les partis politiques bruxellois francophones. Nous les remercions chaleureusement !

Pour l'avenir, notre grand souhait est que cette prise en charge parentale soit soutenue dans tout le Royaume afin de briser le cercle de la vulnérabilité et de la reproduction par mimétisme